



Réunion de travail sur un jour de repos

Par **Kalliste2b**, le **13/07/2013** à **21:59**

Bonjour,

Je suis employée en CDI à temps plein (35h) au sein d'une entreprise de bricolage. Mon employeur organise des réunions de travail le soir régulièrement. Peut-il me forcer à y assister si celle-ci est prévue lors de mon jour de repos hebdomadaire? Le directeur de magasin m'a bien fait comprendre que nous étions tenus d'y assister. Mon conjoint travaille de nuit et nous avons un bébé. Nous n'avons aucun membre de la famille dans la région pour garder notre enfant. Suis-forcée de venir ce soir là? Puis-je être sanctionnée? Je précise que les réunions ne sont pas organisées les soirs de repos hebdo de mes collègues qui habitent trop loin de notre lieu de travail afin de ne pas leur faire faire le déplacement. Pourquoi devrais-je moi venir alors que je ne suis pas censée travailler ce jour là???? Est-ce normal et équitable??? Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **14/07/2013** à **10:58**

Avisez simplement l'employeur que vous ne pouvez organiser autrement votre jour de repos et ne pouvez donc jamais assister à une réunion tenue ce jour.
S'il tousse vous pouvez ajouter que ce temps de réunion est du temps de travail effectif, et qu' l'interruption des 35 heures minimales du repos hebdomadaire va repousser d'autant de délai de repos.
35 h calculés ainsi : 24 heures de repos mini auquel on ajoute les 11 h de coupure entre 2 jours de travail.